

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 20/01/2026

Présents	• M. Janson Guy • M. Chauvet Jean-Pierre • M. Landanski Jean-François • M. Guerin Xavier • Mme Sommesous Caroline
Absents excusés	• Mme Hochedez Aurélie • M. Collot Bernard • M. Draveny Francis
Secrétaire de séance	• M. Landanski Jean-François
Président de séance	• M. Janson Guy
Ordre du jour	• Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal • Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget • Point sur la décision modificative n°2 • Questions diverses
Procuration	• M. Janson Pascal donne pouvoir à M. Jean-Pierre Chauvet

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal

M. Chauvet procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2025. À la suite de cette lecture, il est demandé au Conseil Municipal si ce procès-verbal est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- Le procès-verbal du 15 décembre 2025.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0



Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Face au manque de crédits disponibles et à l'attente de recettes importantes, la municipalité doit faire face à des factures urgentes avant l'adoption du budget primitif de l'année N.

Pour rappel, la commune est en attente de la récupération de la TVA et du versement de subventions sur les travaux de la rue principale, prévu au milieu de l'année. Cependant, des factures restent à régler, notamment pour la société Artopia (18 000 €) et pour des travaux supplémentaires imprévus (pan coupé, aménagements divers) s'élevant entre 20 000 et 30 000 € (facture définitive non encore communiquée).

Cadre légal et procédure : Le conseiller DDFIP préconise l'utilisation des dispositions des articles L.1612-1, L.5211-36 et L.5217-10-9 du CGCT. Cette procédure permet, par une délibération spéciale, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- L'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Point décision modificative n°2

M. le Maire expose la nécessité de procéder à une modification de la décision modificative n°2 en raison d'un déséquilibre constaté entre les recettes et les dépenses d'investissement de la commune.

Notre conseiller de la DDFIP est venu nous aider suite au relevé de nombreuses erreurs de saisie dans les lignes budgétaires. Ces difficultés administratives sont liées à l'intensité des mouvements financiers récents, notamment suite aux travaux d'aménagement de la rue principale.

Une solution technique a été identifiée par le conseiller pour rétablir l'équilibre de la section d'investissement. Une délibération sera soumise au vote lors de la prochaine séance pour régulariser cette écriture.

M. le Maire souligne que lors de la venue de notre conseiller une analyse a été menée pour établir un état des lieux précis de la santé financière de la commune. Pour résumer, le coût des travaux a fortement impacté notre santé financière. M. le Maire précise que la situation est temporaire en attendant de grosses rentrées d'argent comme les subventions et la récupération de la TVA (150 000 euros) sur les travaux.



Questions diverses

Aide de la Communauté d'Agglomération de Chalons en Champagne

M. le Maire présente un nouveau dispositif de soutien à destination des communes membres de la CAC. Ce dispositif repose sur la mise en place d'un interlocuteur unique, avec la création d'un poste dédié chargé d'accompagner les collectivités dans l'ensemble de leurs démarches et sollicitations auprès de l'agglomération.

Ce partenariat a été formalisé par la signature d'une convention par l'ensemble des 45 communes membres.

Par exemple, les services proposés dans ce cadre peuvent être :

- le remplacement ponctuel de secrétaires de mairie,
- l'organisation de sessions de formation,
- un appui logistique et organisationnel pour l'organisation d'événements.
- Etc...

Concernant les modalités de facturation, certains services seront proposés à titre gratuit, tandis que d'autres feront l'objet d'une facturation selon un système de points. Les points seront cumulés et une régularisation interviendra en fin d'année en fonction du volume de services consommés.

Machine à pain

M. le Maire rappelle au Conseil que la machine à pain sera de nouveau opérationnelle demain matin et insiste à nouveau sur le fait qu'il faut consommer pour pouvoir maintenir le service.

Travaux pan coupé

M. le Maire rappelle que, lors du remblaiement de la cave située au niveau du pan coupé, une première expertise avait conclu à un défaut de compactage. À la suite d'une contre-expertise, la commune dispose désormais d'un document attestant du bon compactage de ce dernier.

Location garage

M. Chauvet revient sur la location du garage de la maison acquise par la commune. M. le Maire précise qu'il reste à établir un contrat de location et qu'il convient de recontacter l'assurance afin de vérifier que la commune est bien couverte pour cette mise en location.

Article paru dans l'Union

M. Chauvet informe le conseil municipal d'un article paru dans *L'Union* le 20 janvier 2026, faisant état d'un don d'une maison par une habitante de la commune. M. le Maire rappelle que ce bien a été acquis par la mairie et qu'un emprunt est actuellement en cours pour son financement. Un démenti sera demandé auprès du journal.

Fleurs

M. Landanski s'interroge sur les choix à retenir pour le fleurissement de cette année. Le conseil municipal propose de reconduire, dans les grandes lignes, la commande de l'année précédente. Les retours de la population sur le fleurissement de l'an dernier ayant été positifs.



Location de la maison

M. Landanski fait part au conseil municipal d'une discussion qu'il a eue avec M. le Maire et M. Chauvet concernant la possibilité de louer, en l'état, la maison acquise par la commune, afin de percevoir des loyers dès à présent, les travaux ne pouvant débuter rapidement au regard de la situation financière actuelle.

M. Landanski s'interroge notamment sur la conformité de l'installation électrique.

Le conseil municipal s'accorde sur la nécessité de faire intervenir une entreprise afin de vérifier l'installation. Si des travaux s'avèrent nécessaires, des devis seront demandés afin d'évaluer la viabilité du projet.

M. Landanski se chargera par ailleurs de se renseigner sur les obligations réglementaires incombant à la commune pour la mise en location de ce bien.

Petite salle

M. le Maire interroge M. Guérin concernant l'état des salles.

Celui-ci indique que la salle se dégrade : les plinthes côté rue se décollent et une forte humidité est constatée dans la cuisine. Mme Sommesous confirme ce point qu'elle a constaté lors de la dernière réunion Festi'Loges. M. Landanski rappelle que la maison n'est pas assez chauffée et qu'un système de chauffage économique et écologique devra être mise en place dans les prochaines années pour éviter que le bien ne se dégrade.

M. le Maire précise en réponse que les travaux de changement des fenêtres et des portes débuteront demain matin et s'achèveront en fin de semaine.

Fin de séance : **21h45.**



Observations :

Signature du président de séance	Signature du secrétaire de séance

Affiché le , à la suite de l'approbation du Conseil Municipal en date du .

